

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2014

INFORMATIONS NON FINANCIÈRES DES ENTREPRISES - (N° 1688)

Retiré

AMENDEMENT

N° CD2

présenté par
M. Pancher

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 19, supprimer les mots :

« pays par pays ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

S'il apparaît effectivement nécessaire de fixer un cadre européen harmonisé permettant de limiter les distorsions de concurrence et de faciliter les comparaisons, il apparaît néanmoins indispensable de ne pas ajouter au dispositif de nouvelles complexités et de respecter les spécificités de nos entreprises afin de conserver la souplesse dont elles ont besoin.